



Pelouses, forêts et habitats à chauve-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen : FR2600974

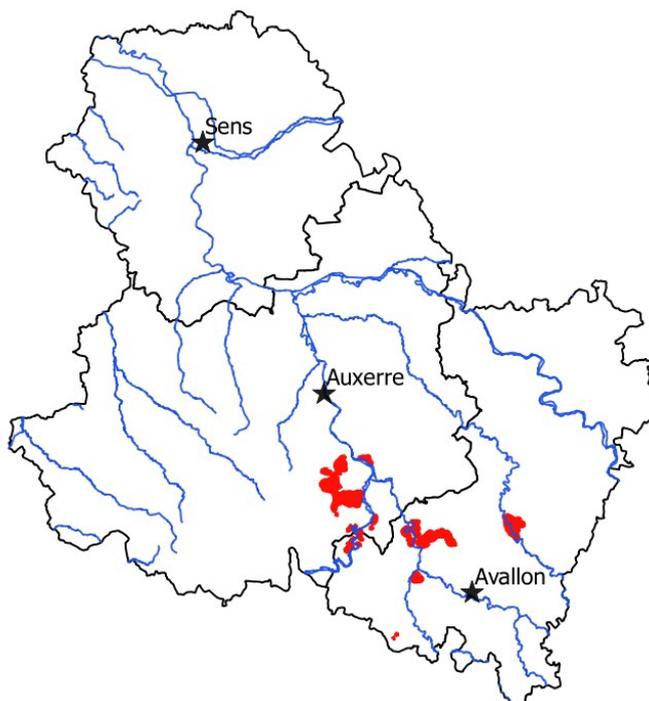
Numéro régional : 19

Département : Yonne

Arrondissements : Auxerre, Avallon

Communes : Ançelv. Annay-la-Côte. Arcy-sur-Cure. Bazarnes. Brosse. Charentenav. Coulandes-la-Vineuse. Deux Rivières. Dissanis. Fontenav-près-Vézelay. Fontenav-sous-Fouronnes. Girolles. Givry. Irancv. Isle-sur-Serein. Lucv-le-Bois. Maillv-la-Ville. Maillv-le-Château. Massanis. Merrv-sur-Yonne. Précv-le-Sec. Saint-Moré. Serv. Trucv-sur-Yonne, Val-de-Mercy, Vincelles, Voutenay-sur-Cure

Surface : 4841 hectares



Dans le département de l'Yonne, le site Natura 2000 « Pelouses, forêts et habitats à chauve-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents » est composé de plusieurs entités. La majorité d'entre elles présente des pelouses calcaires, plus ou moins fermées. Les conditions d'ensoleillement permettent le développement d'espèces méditerranéo-montagnardes habituellement rencontrées dans les montagnes du sud de la France. Les milieux forestiers sont riches en espèces, et sont notamment favorables aux chauves-souris. Certaines entités présentent des falaises occupées par le Faucon pèlerin et les cavités peuvent héberger des colonies de chauves-souris. Deux autres entités sont favorables aux chauves-souris. Celle de l'Isle-sur-Serein, composée de prairies, sert au déplacement et à l'alimentation des chauves-souris. Quant à celle de Maillv-la-Ville, ses carrières souterraines (issues de l'abandon de l'exploitation de calcaire) permettent l'hibernation du Grand Murin.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les forêts : Les hêtraies-chênaies représentent la majeure partie des milieux forestiers. On retrouve également des hêtraies-charmaies sur les versants exposés au nord et les chênaies pubescentes sur les pentes exposées au sud. Les forêts de ravin à tilleuls et érables sur éboulis calcaires grossiers, et les chênaies pédonculées en fond de combe sont plus localisées.

Un important cortège d'espèces est recensé dans les milieux forestiers. Parmi elles, 11 espèces de chauves-souris, dont 4 d'intérêt communautaire. Certaines n'utilisent les boisements que pour s'y nourrir (Grand-murin, Petit rhinolophe...) tandis que d'autres les exploitent tout au long de leur cycle de vie. C'est le cas de la Barbastelle d'Europe qui gîte dans les arbres, dans des fentes, derrière des écorces décollées ou dans des cavités dues à la décomposition du bois. Les boisements abritent également le Lucane cerf-volant, le plus grand coléoptère d'Europe.



Les pelouses et les landes sèches : Distribuées sur les sols calcaires des plateaux et hauts de pentes, elles composent une mosaïque de milieux plus ou moins fermés accueillant de nombreuses plantes méditerranéo-montagnardes.

De par les conditions de sécheresse et la faible épaisseur des sols, les pelouses recèlent un cortège d'espèces végétales originales, dont de nombreuses orchidées. Les pentes plus ensoleillées constituent un lieu de vie idéal pour nombre de reptiles et de papillons, comme le Damier de la Succise. Cette mosaïque d'habitats est également nécessaire à certaines espèces de chauves-souris qui y trouvent un lieu de chasse de prédilection comme le Grand Rhinolophe.



Les prairies : Présentes notamment sur l'entité de l'Isle-sur-Serein, les prairies bocagères sont un habitat pour de nombreux oiseaux invertébrés et chauves-souris. Les prairies servent de réservoirs d'alimentation aux chauves-souris et les haies permettent de relier les lieux de nourrissage à leur gîte.



Les éboulis, les falaises et les pentes rocailleuses : Les milieux rocaillieux et rocheux, dispersés et de faible superficie, hébergent des espèces spécialisées tels certains reptiles. Les secteurs ensoleillés comme les secteurs plus ombragés et humides constituent le refuge de nombreuses plantes spécifiques et rares en Bourgogne. Citons la végétation des fissures, capable de se développer sur un sol très réduit, et les espèces typiques des éboulis, s'adaptant à la mobilité du sol par allongement de leur système racinaire notamment.



Les cavités à chauve-souris : Les cavités naturelles des bords de la Cure et de l'Yonne et les carrières issues de l'exploitation souterraine de pierres constituent des gîtes de reproduction et d'hivernage pour bon nombre de chauves-souris, dont le Grand Rhinolophe en fort déclin dans le nord-ouest de l'Europe et en France. D'autre part, un bâtiment de l'Isle-sur-Serein comprend une colonie de mise bas de Grand Murin.

Les enjeux sur le site



Pour les **milieux forestiers**, omniprésents sur le site Natura 2000, le degré de naturalité apparaît comme un enjeu majeur.

x Présentes depuis longtemps sur les sols les plus déshérités ou succédant ailleurs à des terroirs abandonnés, les forêts reconnues d'intérêt européen sont globalement dans un bon état de conservation, proche de ce que pourrait être leur aspect naturel.

➤ Conserver la naturalité des milieux boisés et poursuivre le mode de gestion sylvicole actuel.



Au vu de leur faible surface, de leur faciès fortement embuissonné et de leur grande valeur patrimoniale, les **pelouses et les landes sèches** constituent un enjeu majeur.

x Suite à l'abandon des pratiques agropastorales, les pelouses ont été délaissées ou « valorisées » par plantations de résineux. En l'absence d'entretien, elles évoluent progressivement vers un stade boisé, du fait d'une colonisation naturelle par les ligneux, dont les pins issus de semis limitrophes.

➤ Maintenir ou restaurer les pelouses et les landes fortement embuisonnées et/ou enrésinées et maintenir l'ouverture des milieux par le biais d'activités agropastorales extensives (fauche et/ou pâturage).

x Une fréquentation humaine non maîtrisée pourrait altérer les milieux de pelouses par leur piétinement local et être à l'origine d'un léger ravinement dans les pentes.

➤ Maîtriser la fréquentation humaine et inciter au respect du patrimoine naturel.



Au vu de leur rôle important en matière de biodiversité, la préservation des **prairies** constitue un enjeu important.

x L'évolution de l'occupation du sol (conversion des prairies en cultures, suppression des haies...) et l'intensification des pratiques agricoles (augmentation de la charge en bétail, traitements antiparasitaires...) peuvent dégrader les habitats naturels propices aux déplacements et à l'alimentation des chiroptères.

➤ Maintenir et restaurer le réseau bocager.



Du fait des conditions édaphiques particulières qui les caractérisent, les **habitats naturels rocheux** sont relativement stables et ne nécessitent pas d'intervention spéciale pour leur maintien.

x Toutefois, les activités sportives et de loisirs (escalade, moto-cross, randonnées...), bien que très modérées dans l'ensemble, peuvent localement altérer leur qualité et perturber leur équilibre (piétinement et dérangements d'espèces).

➤ Sensibiliser et poursuivre les prises en compte de ce patrimoine dans les pratiques sportives et de loisirs.



De par les populations de chauves-souris qu'elles abritent, la présence de **cavités**, et plus précisément la quiétude qui y règne, représentent un enjeu.

x L'augmentation de la fréquentation humaine et la réalisation d'activités sportives et de loisirs pendant les périodes de reproduction et d'hibernation des chauves-souris leur seraient très défavorables.

➤ Maîtriser et adapter la fréquentation humaine des gîtes en fonction des rythmes de vie des chauves-souris et maintenir les potentialités d'accueil de ces derniers.

x L'effondrement des cavités, naturel ou induit par les activités humaines, et leur aménagement engendrent la dégradation voire la disparition de sites d'accueil pour les chauves-souris.

➤ Assurer la pérennité des cavités à chauves-souris.

x L'amélioration de l'isolation et l'optimisation de l'espace ont entraîné la restauration de nombreux bâtiments publics et privés. Ainsi, les greniers, les combles et les soupiraux ont souvent été fermés entraînant une perte de gîtes anthropiques pour les chauves-souris.

➤ Concilier les aménagements avec le maintien et la préservation des habitats à chauve-souris et des espèces.